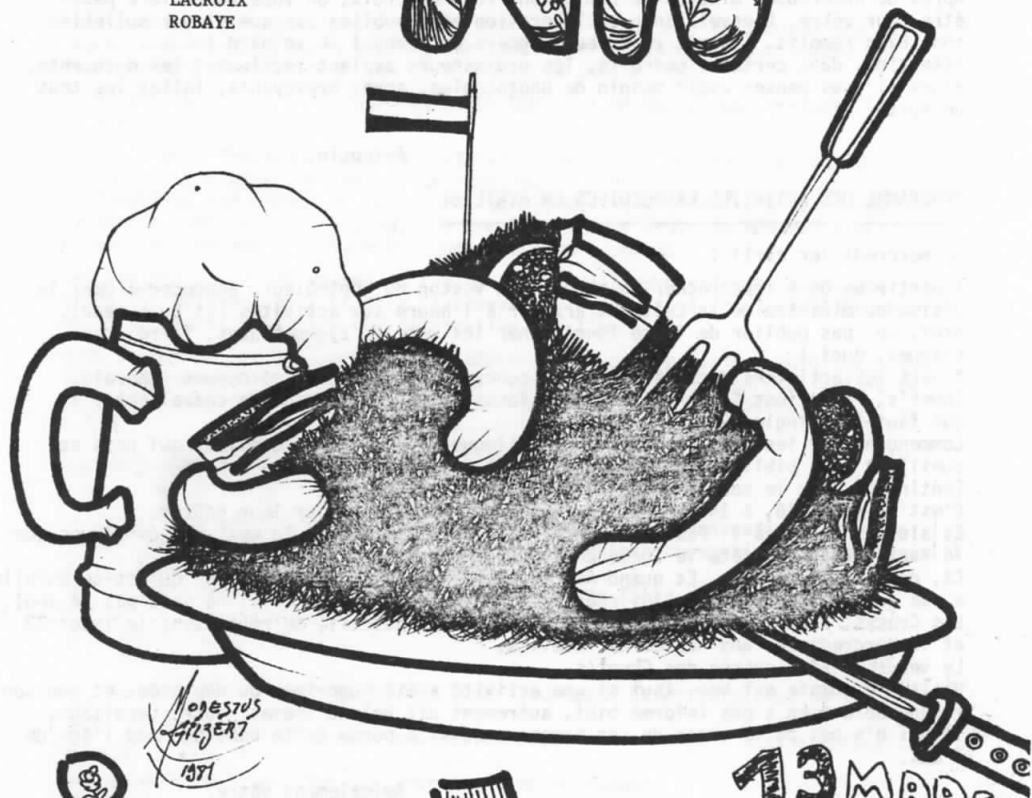


# L'RNQ

Responsables : BASSINNE  
JACMIN  
LACROIX  
ROBAYE



*MOÏSEUS  
GILZER  
1981*

# JOIE

**13 MARS**  
**19 HEURES**  
**RAPID**  
**SOUPER**  
**DES**  
**ÉCOLES**

Comme au temps de l'empereur Auguste, nous voilà en plein recensement. Nous n'aurons cependant pas besoin de voyager comme la céleste Famille, il nous faudra seulement (!) nous asseoir et réfléchir... pour lire la feuille explicative. Il faudra vous souvenir des dates importantes qui ont marqué votre existence (avec le temps, va, tout s'en va, même ces jours-là).

Sans rêver et en rappelant chaque fois votre numéro, vous cocherez la case ad hoc selon que vous possédez une maison, bien isolée, disposant d'une plus ou moins vaste cuisine, avec bien d'aisances, avec une grande citerne (d'eau de pluie)... Croyant avoir terminé avec tous ces bulletins, vous aurez la désagréable surprise de voir qu'il y en a enfin un destiné à l'administration communale. Il faut bien du travail pour tout le monde.

Après de nombreuses minutes de réflexion, fous de croix, on vous remerciera peut-être pour votre bienveillante collaboration et n'oubliez pas que si vos bulletins sont bien remplis, l'agent recenseur gagnera du temps ! le veinard ! Attention, dans certains endroits, les ordinateurs avalent facilement les documents, alors si vous pensez avoir besoin de photocopies, soyez prévoyants, faites-les tout de suite.

Arlequin.

#### PROGRAMME DES ACTIVITES ERNAGEOISES EN AVRIL 81

Le mercredi 1er avril :

à partir de 06 h : accrocher un poisson au veston du contrôleur, annoncer à Omer la visite du ministre de la Culture, arriver à l'heure aux activités (et au bureau), bref, ne pas oublier de faire fonctionner les muscles zygomatiques, faire des blagues, quoi !

A part les activités régulières, nues, connues, reconnues ou méconnues (chorale, Chwet's, Animations Socio-culturelles, fouteballe, dégustation de cheval, etc...), que faut-il épingler ?

Commençons par les deux héroïnes de l'Epilogue, Myriam et Jacqueline, qui nous accueillent à la bibliothèque les mardis 7 et 21, de 19 à 20 h.

Continuons avec le souper de la Balle-Pelote, le samedi 4.

C'est le jeudi 16, à 14 h, que les 3 x 20 se retrouvent pour leur goûter.

Et alors ? Et alors ? Pâques est arrivé ! Et c'est durant le week-end de Pâques que le Rapid Ernageois fête le 10ème anniversaire de sa naissance.

Cà, ce sera mémorable. Et quand Andriorix demandera encore une fois "Qu'est-ce qu'elle a, ma gueule ?", on pourra lui répondre : "Elle est de bois". Il ne sera pas le seul. Les Cracks, bien lancés dans la Télévision (entre autres), se réunissent le lundi 13 et le mercredi 22, aux heures habituelles.

Le vendredi 24 : soirée des Chwet's.

Voilà, le compte est bon, sauf si une activité a été supprimée ou déplacée, et que son responsable n'en a pas informé bibi, autrement dit Roland Thomas, votre serviteur, lequel n'a pas pu le sucer de son pouce vu qu'il a perdu cette habitude dès l'âge de 3 ans.

Amicalement vôtre.

Avis aux "3 x 20 ans"

Voici, rappelées une fois de plus, des dates à retenir :

Jeudi 12 mars : goûter mensuel

Samedi 21 mars : soirée théâtrale Tine Briac. Bureau à 19 h - Spectacle à 20 h.

Jeudi 16 avril : après-midi de détente offerte par l'A.S.B.L. à tous les Ernageois nés en 1921 et avant. Bulletin d'adhésion à remettre pour le 1er avril.

Jeudi 14 mai : 3ème anniversaire de la création de l'Association des "3x20" : goûter et animation.

Tous ces rendez-vous sont fixés à "La Concorde" ; tâchez de ne pas les manquer ! A bientôt les amis !

J.L.

## FEDERATION NAMUROISE DES MUTUALITES CHRETIENNES

### Société de Secours Mutuels "Les Ouvriers Réunis à ERNAGE"

Permanence : le mardi de 19 à 20 h 30, 124, rue Omer Piérard

### INFORMATIONS SOCIALES CONCERNANT LE STATUT DES VEUVES, INVALIDES, PENSIONNES ET ORPHELINS

Les veuves, invalides, pensionnés et orphelins (V.I.P.O.) obtiennent une meilleure couverture de leurs dépenses de santé par l'assurance pour autant que leurs revenus ne dépassent pas (à l'indice de janvier 81) :

- veuves, pensionnés et orphelins : 269.855 F. + 49.957 F. par personne à charge
  - invalides : 289.838 F. pour un titulaire avec charge de famille, et 193.747 F. pour un titulaire sans charge de famille.
- L'invalidé qui compte au moins deux personnes à charge obtient les remboursements préférentiels à condition que les revenus bruts du ménage ne dépassent pas 269.855 F. + 49.957 F. par personne à charge.

Les pensionnés et les veuves du régime des travailleurs salariés ainsi que les orphelins doivent, pour établir la preuve de leur droit à l'intervention majorée de l'assurance, souscrire une déclaration sur l'honneur.

Afin de déterminer si leurs revenus dépassent ou non le plafond autorisé, les invalides doivent introduire auprès de leur organisme assureur une feuille de renseignements dont le modèle est établi par le Service administratif de l'I.N.A.M.I.

### HORAIRES MEDICAUX

La mutuelle prend en charge 75 % du coût des honoraires conventionnels payés par un assuré ordinaire, 100 % du coût des honoraires conventionnels payés par un V.I.P.O.

Le V.I.P.O. intervient toutefois dans le coût des frais de déplacement.

### HOSPITALISATION

Les assurés ordinaires payent 125 F. par journée d'hospitalisation (à l'indice actuel : 140 F.).

Les V.I.P.O. payent 50 F. par journée d'hospitalisation (à l'indice actuel : 54 F.).

Tous payent 25 F. en plus par jour pour les médicaments

### MEDICAMENTS - Spécialités pharmaceutiques :

L'intervention personnel des bénéficiaires dans les coûts des spécialités pharmaceutiques remboursables est fixée selon les catégories dans lesquelles ces médicaments sont classés.

- catégorie A : l'intervention personnelle du bénéficiaire est nulle
- catégorie B : V.I.P.O. : l'intervention personnelle est fixée à 15 % du prix de la spécialité pharmaceutique considéré comme base de remboursement, avec un maximum de 200 F.

Autres bénéficiaires : leur intervention personnelle est fixée à 25 % du prix de la spécialité avec un maximum de 300 F.

- catégorie C : V.I.P.O. : l'intervention personnelle est fixée à 50 % du prix de la spécialité considéré comme base de remboursement, avec un maximum de 300 F.

Autres bénéficiaires : leur intervention personnelle est fixée à 50 % du prix de la spécialité pharmaceutique, avec un maximum de 500 F.

- catégorie D : Tous les assurés paient le prix plein.

Préparations magistrales :

- V.I.P.O. : l'intervention personnelle est nulle
- Autres bénéficiaires : leur intervention personnelle est fixée à 35 F. par récépé ou basée sur le coût réel du récépé s'il est inférieur à 35 F. Toutefois, par dérogation à ces principes, une intervention personnelle de 70 F. est exigée de tous les bénéficiaires, V.I.P.O. y compris pour certains récépés magistraux visés par l'arrêté royal du 12 novembre 80.

Eugène Dehoux

LES MEMBRES DU RAPID SERONT HEUREUX DE VOUS ACCUEILLIR EN LEURS INSTALLATIONS DURANT TOUT LE WEEK-END DE PAQUES !!!

Vendredi 17 : 20 h. Rétrospective "10 ans du RAPID ERNAGEOIS"

Photos - diapos - films - vidéo.

Nous fêtons les enfants de 10 ans et les couples d'Ernage ayant 10 ans de mariage. (Prière de se faire connaître pour le 10 avril 81 au plus tard à Baudouin Crabeck - 081/612.580)

Samedi 18 : 14 h. au terrain de football, grand tournoi de pétanque doté de 10.000 F. de prix.

20 h. Soirée dansante

Dimanche 19 : Grand tournoi des pré-minimes

- 9h30 : OLYMPIC DE MONTIGNIES - WAREMME
- 10h30 : RWDM - RAA LA LOUVIERE
- 11h15 : WHITE STAR - GEMBLoux SPORT
- 13 h : SAUVENIERE - ERNAGE (hors tournoi)
- 14 h : 6ème contre 5ème classé
- 15 h : 4ème contre 3ème classé
- 16 h : 2ème contre 1er classé
- 17h30 : remise des prix par les autorités
- 18h30 : réception des dirigeants et autorités
- 20 h : SOIREE SUIVIE D'UN GRAND FEU D'ARTIFICE

Lundi 20 : à partir de 9 h 30 : tournoi du RAPID ERNAGEOIS (SENIOR)

DIMANCHE ET LUNDI MIDI : possibilité de se restaurer à un prix démocratique

L'Equipe Animation du RAPID

POUR RAPPEL : Le vendredi 13 mars, une toute GRANDE SOIREE en perspective.

Tout d'abord, invitation à participer aux classes ouvertes à l'école communale de 17h30 à 19h30. Vous pourrez assister à un cours donné par nos institutrices et découvrir le nouveau matériel didactique acheté grâce aux bénéfices des Fêtes 80. A 19h30, nous nous retrouverons tous au Rapid Ernageois, pour une "Grosse chou-croute party" ou "Saucisses-compote party" dans une ambiance des plus bavaroise, au prix de 150 F. par personne. Vers 22 h., grand concours national du plus grand buveur de bière. Le gagnant pourra porter son titre de Champion pendant un an. Réservez de toute urgence vos places pour le souper, soit aux écoles, soit chez Jules Hincq, Marie-Aurore ou André Jacqmin. Merci d'avance.

Le COMITE